

M. DIEFENBAKER: Où voulez-vous dire au bureau?

M. FRIGON: Au bureau de Radio-Canada à Ottawa. La dernière fois, j'ai cru qu'il était entendu que nous déposerions des copies des lettres échangées entre le *Star* de Toronto et Radio-Canada, et c'est ce que nous avons fait.

M. DIEFENBAKER: C'est vrai, mais je ne parle pas de la production du dossier. Je vous demande simplement s'il y a eu des lettres adressées par un ministre à Radio-Canada. Vous dites qu'il y en a seulement deux?

M. FRIGON: Je me rappelle qu'en parcourant les dossiers j'en ai trouvé deux. Toutes deux étaient adressées à Radio-Canada et recommandaient que nous revenions sur la possibilité de diffuser une émission de nouvelles par le *Star* de Toronto. L'une d'elles proposait que nous fassions la même offre au *Globe and Mail*.

M. DIEFENBAKER: Y a-t-il eu une lettre de quelque ministre pour donner instruction ou recommander à Radio-Canada que ce temps gratuit soit accordé au *Star* de Toronto?

M. FRIGON: Non, pas pour donner instruction ou recommander; comme je l'ai déjà dit, l'une des lettres exposait que la demande du *Star* de Toronto méritait d'être accueillie.

M. DIEFENBAKER: Et accueillie favorablement? N'est-ce pas le cas? La lettre dit "accueillie favorablement"?

M. FRIGON: Je ne puis me rappeler les mots exacts, mais ce dont je me souviens de cette lettre, c'est qu'elle signale à l'attention du directeur général qu'il est à propos de revenir sur la question. Je ne me rappelle pas qu'on y fait quelque recommandation quant à ce qu'il importait de faire.

M. DIEFENBAKER: La lettre portait en date quelle année?

M. FRIGON: Je crois que c'était 1941.

M. DIEFENBAKER: Dans ce cas, le ministre serait M. Thorson?

M. FRIGON: En 1941, M. C.D. Howe.

M. DIEFENBAKER: Ma intenant, qui a écrit l'autre lettre? Quand a-t-elle été écrite?

M. FRIGON: Par M. Thorson.

M. DIEFENBAKER: Et quelle était la nature de cette lettre?

M. FRIGON: De la même nature, si je me rappelle bien. Je ne m'en rappelle pas les termes exacts, mais en jetant un coup d'oeil sur la lettre, j'ai conclu que, comme M. Howe, M. Thorson attirait l'attention du directeur général sur la requête et demandait ce qu'on pouvait faire à cet égard. Je ne pense pas qu'il y ait eu, dans l'une ou l'autre de ces lettres, une recommandation directe quant à ce que nous devons faire de la demande.

M. DIEFENBAKER: Je vais m'exprimer autrement, si je le puis. Pour revenir à 1937, y avait-il une lettre du ministre datée du mois d'août 1937?

M. FRIGON: Je ne puis me rappeler les dates. Je me souviens seulement des deux lettres que j'ai mentionnées, mais je dois admettre que je ne m'en rappelle pas les dates, et je devrais consulter pour cela le dossier général qui n'est pas ici aujourd'hui.

M. DIEFENBAKER: Je pose seulement ces questions sans entrer dans les termes mêmes employés. Y a-t-il, en août 1937, une lettre de M. Howe à Radio-Canada instruisant Radio-Canada d'honorer l'entente morale selon laquelle le *Star* obtenait ces deux périodes?

M. FRIGON: Ce serait la lettre que je viens de mentionner, et au lieu de 1942, ce serait 1937.